



Indémnités chômage après 5ans de radiation.

Par **Doriane**, le **29/09/2012 à 17:25**

Bonjour, j'ai eu un licenciement économique en septembre 2006, j'ai touché des indemnités chômage de janvier 2007 à avril 2007, je me suis fait radier en avril 2007 car j'étais en congé maternité, de mai 2007 à avril 2010 j'étais en congé parental, en mai 2010 j'ai voulu me réinscrire comme demandeur d'emploi, le conseiller pôle emploi m'a conseillé de me réinscrire plus tard car j'étais mère isolée avec deux enfants dont un porteur d'handicap et que pour lui je n'étais pas assez disponible pour rechercher un emploi. Il m'a dit de venir me réinscrire quand ma situation me le permettrait et que je retoucherai le reste de mes indemnités chômage à ce moment là. Aujourd'hui (septembre 2012) la situation de mon fils s'étant améliorée j'ai fait une réinscription et là on m'annonce que je ne peux pas toucher mes indemnités chômage car je suis restée plus de 5 ans sans réinscription. Ai-je un recours pour toucher mes indemnités ? (Ma situation n'a pas changé, je suis toujours seule avec deux enfants et mon fils est toujours handicapé, ndr). Merci, cordialement.

Par **pat76**, le **29/09/2012 à 18:32**

Bonjour ! Il faut écrire au médiateur du pôle emploi et lui expliquer la situation en lui précisant qu'en mai 2010 vous aviez voulu vous réinscrire mais que cela vous avait été déconseillé. Vous préciserez pourquoi cela vous avait été déconseillé. Auvergne Le médiateur Pôle emploi Direction Régionale 91 avenue Edouard Michelin 63055 Clermont-Ferrand Cedex 9 National Le médiateur Pôle emploi Direction Générale 1 avenue du Docteur Gleyre 75987 Paris Cedex 20 Vous écrivez en lettre recommandée avec avis de réception. Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **Doriane**, le **29/09/2012** à **19:13**

Merci pour votre réponse.